

# MUTUELLE

## La santé à deux vitesses, on n'en veut pas !

L'ensemble des salariés concernés ( AF + CE/CCE + Mutuelle + ASAF + filiale Orly Air Traiteur) par l'avenir de la Mutuelle Nationale des Personnels Air France ont reçu ou vont recevoir leur matériel de vote par correspondance.

Il s'agit de renouveler pour 5 ans les 100 mandats des représentants à l'Assemblée générale de la MNPAF : 75 représentants les « actifs » et 25 les « individuels » ( retraités, conjoints ).  
SUD Aérien soutient la liste « Solidaires pour l' élection à l'Assemblée générale de la MNPAF »

L'évolution de la MNPAF s'inscrit malheureusement dans la logique libérale du MEDEF et du gouvernement.

### LE MEDEF et le Gouvernement veulent dynamiter la Sécu...

Pour ces derniers, la Sécurité sociale française - un des meilleurs systèmes au monde - doit être littéralement « dynamitée », au même titre que l'autre grand système social par répartition solidaire que sont les caisses de retraite!

Ainsi, le MEDEF a produit récemment ( novembre 2010 ) une étude dont le but est de motiver les futurs gouvernements - et c'est souvent efficace - à accélérer encore plus les « mesures d'économies » sur la santé publique.

Le principal objectif du MEDEF, c'est casser toute **solidarité intergénérationnelle** à l'oeuvre dans l'assurance maladie obligatoire.

Le rapport du MEDEF s'offusque que « l'assurance maladie obligatoire soit financée à 90 % par les actifs et 10 % par les retraités, alors que les prestations concernent 60 % des actifs et 40 % des retraités » ... ce qui relève évidemment d'une solidarité élémentaire : les problèmes de santé s'accroissent avec l'âge et il est normal que les jeunes/salariés soient solidaires des anciens/retraités qui ont cotisé toute une vie professionnelle !

Pour inverser cette logique, le MEDEF préconise :

- ➔ Recentrer l'assurance maladie obligatoire vers les « risques lourds » ...
- ➔ ... et donc tous les autres « risques de santé » seraient pris en charge par des assurances privées !

**En clair, cela signifie que la Sécurité sociale - nos cotisations - prendrait en charge les risques les plus coûteux et tous les autres seraient pris en charge par des « complémentaires santé » privées .. et chères, ce qui constitue un marché juteux !**

## Une santé .. à plusieurs vitesses en fonction de ses revenus !

Le projet du MEDEF prévoit donc trois niveaux de prise en charge de la santé publique :

- 1 - une assurance maladie obligatoire *a minima*
- 2 - une assurance complémentaire facultative ou obligatoire ( pour nous, c'est la MNPAF )
- 3 - une troisième assurance « libre », c'est à dire des assurances privées ... et payée au prix fort.

En ce moment, nous subissons une nouvelle campagne d'intox du gouvernement sur le « 5<sup>ème</sup> risque », c'est à dire la dépendance des personnes âgées. Le terme « risque » n'est pas un hasard : qui dit « risque » dit « assurance » ... alors que la dépendance devrait être prise en charge par une 5<sup>ème</sup> « branche » de la Sécu ( les 4 autres étant la maladie, maladie professionnelle et AT, famille, vieillesse ). Il faut des sous ???

Dans son rapport 2010, la Cour des comptes évalue le **coût pour les finances publiques** de l'ensemble des exonérations, réductions ou abattements sur les cotisations sociales entre **67 et 73 milliards d'€**. Relevons que les mesures d'exonération pour l'emploi, qui bénéficient aux entreprises ... avec le succès que l'on sait pour combattre le chômage, coûte **32 milliards d'€**!

### Et notre mutuelle, la MNPAF ?

- ➔ Depuis 1997, les cotisations qui étaient intégralement proportionnelles aux salaires ne le sont plus, sous la pression de certains syndicats ( notamment PNT qui ont les mêmes arguments pour justifier la même subvention CE/CCE par agent quel que soit son salaire ).
- ➔ Sous la pression des mêmes et de la direction, après les retraités ce sont les conjoints d'agents qui constituent le groupe des adhérents dit « individuels ». Moralité : les adhérents volontaires cotisent toujours plus alors que les actifs salariés les mieux payés ont le bonheur de constater ... que leurs cotisations ont été divisées par deux !
- ➔ La direction ne met pas un euro de plus dans la mutuelle, ce qui fait que sa part aujourd'hui constitue 46 % du financement ... alors que celle des salariés est de 54 %.
- ➔ Cette fameuse logique des complémentaires santé pour celles et ceux qui en ont les moyens est déjà à l'œuvre, la fameuse « option » qui signifie un supplément forfaitaire de cotisation ( là encore non proportionnel aux revenus), sans financement d'Air France.

**SUD Aérien vous appelle à voter pour la liste :**

**« Solidaires pour l'élection à l'Assemblée générale de la MNPAF »**

**Pour agir ensemble :**

- ➔ **Pour revenir à un seul groupe des « adhérents à la MNPAF »**
- ➔ **Pour ré-instaurer une cotisation intégralement proportionnelle aux revenus**
- ➔ **Pour ré-instaurer une participation d'Air France au financement de la mutuelle à 50 % dans un premier temps**
- ➔ **Pour une protection sociale solidaire, c'est à dire sur la base d'une solidarité sans faille interprofessionnelle et intergénérationnelle.**